AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0837
FR0004156297-FS0331

3 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

LINEDATA SERVICES

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 2 juillet 2013, M. Anvaraly Jiva a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le 21 décembre 2012, par suite d'une mise au porteur, suivie d'une réinscription au nominatif administré, de 298 000 actions LINEDATA SERVICES bénéficiant préalablement d'un droit de vote double, le seuil de 15% des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir, à cette date, 1 109 312 actions LINEDATA SERVICES représentant 1 377 624 droits de vote, soit 14,18% du capital et 14,44% des droits de vote de cette société[1].

 À cette occasion, M. Anvaraly Jiva **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, à cette date, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Amanaat qu'il contrôle, 3 009 312 actions LINEDATA SERVICES représentant 3 661 506 droits de vote, soit 38,46% du capital et 38,37% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amanaat	1 900 000	24,28	2 283 882	23,94
Anvaraly Jiva[2]	1 109 312	14,18	1 377 624	14,44
Total Anvaraly Jiva	**3 009 312**	**38,46**	**3 661 506**	**38,37**

2. Par le même courrier la société Amanaat a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 26 juin 2013, par suite de l'apport par M. Anvaraly Jiva de 300 000 actions LINEDATA SERVICES au profit de la société Amanaat qu'il contrôle, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir 2 200 000 actions LINEDATA SERVICES représentant 2 472 000 droits de vote, soit 28,11% du capital et 27,71% des droits de vote de cette société[3].

 À cette occasion, M. Anvaraly Jiva **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Amanaat qu'il contrôle, 3 009 312 actions LINEDATA SERVICES représentant 3 404 806 droits de vote, soit 38,46% du capital et 38,17% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 7 825 025 actions représentant 9 541 512 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Il est précisé que M. Anvaraly Jiva détient individuellement 909 312 actions en pleine propriété et l'usufruit de 200 000 actions représentant 200 000 droits de vote, dont la nue-propriété appartient à ses enfants. En assemblée générale extraordinaire, M. Anvaraly Jiva exerce 1 177 624 droits de vote et ses enfants exercent 200 000 droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 7 825 025 actions représentant 8 920 065 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Amanaat	2 200 000	28,11	2 472 000	27,71
Anvaraly Jiva[4]	809 312	10,34	932 806	10,46
Total Anvaraly Jiva	**3 009 312**	**38,46**	**3 404 806**	**38,17**

3. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Amanaat déclare :

- aucun mode de financement n'a été utilisé dans la mesure où le franchissement de seuils résulte d'un apport en nature de titres LINEDATA SERVICES par l'actionnaire de contrôle de la société Amanaat, M. Anvaraly Jiva ;

- Amanaat agit de concert avec M. Anvaraly Jiva, son président, qui la contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;

- conformément à la décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (décision de l'AMF n°212C0448 en date du 30 mars 2012), M. Anvaraly Jiva s'est engagé à ne pas dépasser, à titre direct et indirect, le pourcentage en capital et en droits de vote détenu à l'issue de l'opération de réduction de capital consécutive à l'offre publique de rachat d'actions (soit 38,46% du capital et des droits de vote de LINEDATA SERVICES), sauf en cas d'offre publique ;

- Amanaat n'envisage pas de prendre le contrôle de LINEDATA SERVICES ;

- Amanaat soutient la stratégie de développement mise en œuvre par la société depuis plusieurs années sur l'ensemble de ses métiers et n'envisage pas de mettre en œuvre l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- Amanaat n'est partie à aucun accord ou instrument mentionné au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- Amanaat n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de LINEDATA SERVICES ;

- M. Anvaraly Jiva, président d'Amanaat, étant déjà président du directoire de LINEDATA SERVICES, Amanaat n'envisage pas de demander la nomination de nouveaux membres au conseil de surveillance ou au directoire de LINEDATA SERVICES. »

[4] Il est précisé que M. Anvaraly Jiva détient individuellement 609 312 actions en pleine propriété et l'usufruit de 200 000 actions représentant 200 000 droits de vote, dont la nue-propriété appartient à ses enfants. En assemblée générale extraordinaire, M. Anvaraly Jiva exerce 732 806 droits de vote et ses enfants exercent 200 000 droits de vote.